

POPI - Pédiatrie : Omissions & Prescriptions Inappropriées

PATHOLOGIES DIVERSES

A-FIEVRE ET DOULEUR

Prescriptions inappropriées

- AI-1. Prescription en 1^e intention de deux antipyrétiques en alternance.
- AI-2. Prescription en 1^e intention d'un médicament autre que du paracétamol (sauf en cas de migraine).
- AI-3. Paracétamol par voie rectale en 1^e intention.
- AI-4. Association de deux AINS.
- AI-5. Ibuprofène en solution buvable en plus de 3 prises par jour en cas de pipette graduée à 10 mg/kg (autre que Advil[®]).
- AI-6. Opiacés dans le traitement de la crise migraineuse.

Omissions

- A0-1. Sucction sucrée 2 minutes avant toute ponction veineuse chez le nouveau-né et nourrisson avant 4 mois.
- A0-2. Laxatif osmotique en cas de traitement par morphine prévu pour plus de 48 heures.

B-INFECTIIONS URINAIRES

Prescriptions inappropriées

- BI-1. Nitrofurantoïne en prophylaxie.
- BI-2. Nitrofurantoïne en curatif avant 6 ans ou si autre antibiotique possible.
- BI-3. Antibio prophylaxie après un premier épisode sans complication (sauf en présence d'uropathie).
- BI-4. Antibio prophylaxie en cas de bactériurie asymptomatique (sauf en présence d'uropathie).

C-SUPPLEMENTATION VITAMINIQUE ET ANTIBIOPROPHYLAXIE

Prescriptions inappropriées

- CI-1. Apport de fluor avant 6 mois.

Omissions

- CO-1. Apport minimum de vitamine D :
 - Nourrisson allaité = 1 000 - 1 200 UI/j
 - Enfant < 18 mois (lait enrichi en vitamine D) = 600 - 800 UI/j
 - Enfant de 18 mois à 5 ans, et adolescent de 10 à 18 ans : 2 doses de charge trimestrielle de 80 000 - 100 000 UI/j en hiver (possibilité de donner en une fois chez l'adolescent).
- CO-2. Antibio prophylaxie par phénoxyméthylpénicilline (Oracilline[®]) à partir de 2 mois et jusqu'à 5 ans chez l'enfant drépanocytaire SS (100 000 UI/kg/jour jusqu'à 10 kg puis 50 000 UI/kg/jour en 2 prises).

D-MOUSTIQUE

Prescriptions inappropriées

- DI-1. Répulsifs cutanés avant 6 mois, picaridine avant 24 mois.
- DI-2. Essence de citronnelle (huile essentielle).
- DI-3. Les bracelets anti-insectes pour se protéger des moustiques et des tiques.
- DI-4. Les appareils sonores à ultrasons, la vitamine B1, l'homéopathie, les raquettes électriques, les rubans, papiers et autocollants gluants sans insecticide.

Omissions

- DO-1. DEET "30%" (max) avant 12 ans.
"50%" (max) après 12 ans.
- DO-2. IR3535 "20%" (max) avant 24 mois.
"35%" (max) après 24 mois.
- DO-3. Moustiquaire imprégnée de pyréthrinoïdes et imprégnation des vêtements.

E-NAUSEES-VOMISSEMENTS / REFLUX GASTRO-CESOPHAGIEN

Prescriptions inappropriées

- EI-1. Métoprolole.
- EI-2. Dompéridone.
- EI-3. Antisécrotoire gastrique pour un reflux simple, pleurs isolés du nourrisson, dyspepsie du grand enfant, malaise du nourrisson.
- EI-4. Association Inhibiteur de la pompe à proton avec des AINS pour une période courte, sans facteurs de risque.
- EI-5. Inhibiteur de la pompe à proton injectable donné per os (par sonde nasogastrique notamment).
- EI-6. Anti-histaminique de type H2 pour un traitement prolongé.
- EI-7. Erythromycine comme agent prokinétique.
- EI-8. Sétrons pour nausées-vomissements post-chimiothérapie retardés.

Omissions

- EO-1. Soluté de réhydratation orale en cas de vomissement.

PATHOLOGIE DIGESTIVES

F-DIARRHEES

Prescriptions inappropriées

- FI-1. Lopéramide avant 3 ans.
- FI-2. Lopéramide en cas de diarrhée invasive.
- FI-3. Diosmectite (Smecta[®]) associé à un autre médicament simultanément.
- FI-4. *Saccharomyces boulardii* (Ultralevure[®]) en sachet ou si la gélule doit être ouverte, chez un patient portant un cathéter central ou en cas de déficit immunitaire.
- FI-5. Antiseptiques intestinaux.

Omissions

- FO-1. Soluté de réhydratation orale.

G-TOUX

Prescriptions inappropriées

- GI-1. Pholcodine.
- GI-2. Mucolytique, mucofluidifiant, hélicidine avant 2 ans.
- GI-3. Alimémazine (Théralène®), oxoméazine (Toplexil®), prométhazine (Phénergan®), et autres.
- GI-4. Suppositoires à base de terpènes.

Omissions

- GO-1. Proposer un rappel de coqueluche aux adultes susceptibles de devenir parents dans les mois/années à venir et à l'occasion d'une grossesse pour l'entourage familial du nourrisson (parents, fratrie, grands-parents, adulte en charge de la garde) si le dernier rappel date de plus de 10 ans.

H-BRONCHIOLITE DU NOURRISSON

Prescriptions inappropriées

- HI-1. Bêta-2 mimétiques, corticoïdes dans la prise en charge d'une première bronchiolite.
- HI-2. Anti-H1, antitussifs, mucolytiques, ribavirine dans la prise en charge d'une bronchiolite.
- HI-3. Antibiotiques en absence de facteurs indiquant une infection bactérienne (otite moyenne aiguë, fièvre parentale...).

Omissions

- HO-1. NaCl 0,9% pour désobstruction nasale (hors cas de nébulisation par NaCl 3%).
- HO-2. Palivizumab si né avant 35 semaines d'âge gestationnel et de moins de 6 mois au début de l'épidémie saisonnière à VRS, si moins de 2 ans ayant nécessité un traitement pour dysplasie broncho-pulmonaire au cours des 6 derniers mois, si moins de 2 ans et atteints d'une cardiopathie congénitale avec retentissement hémodynamique.

I-INFECTIIONS ORL

Prescriptions inappropriées

- II-1. Antibiotique autre que l'amoxicilline en 1^e intention en cas d'otite moyenne aiguë, angine à streptocoque A, sinusite (à dose efficace sur le pneumocoque soit 80-90 mg/kg et sur le streptocoque soit 50 mg/kg) en l'absence d'allergie.
- II-2. Traitement antibiotique d'une angine en l'absence de test de diagnostic rapide, et chez l'enfant de plus de 3 ans.
- II-3. Antibiotique en cas de rhinopharyngite, otite congestive, angine avant l'âge de 3 ans, otite moyenne aiguë peu symptomatique en 1^e intention après l'âge de 2 ans, laryngite.
- II-4. Antibiothérapie en cas d'otite sérumuqueuse sauf si dure depuis plus de 3 mois ou en cas d'hypoacousie.
- II-5. Corticothérapie en cas d'otite moyenne aiguë purulente, de rhinopharyngite ou d'angine à streptocoque.
- II-6. Décongestionnant nasal ou oral oxymétazoline (Aturgyl®), pseudoéphédrine (Sudafed®), naphazoline (Derinox®), éphédrine (Rhinamide®), tuaminoheptane (Rhi-nofluimicil®), phényléphrine (Humoxal®).
- II-7. Anti-H1 sédatif atropinique (phéniramine, chlorphéniramine), camphre, menthol (dérivés terpéniques) en inhalation, pulvérisation, application ou suppositoires avant 30 mois.
- II-8. Téoate d'éthanolamine (Rhinotrophyl®) et autres antiseptiques nasaux.
- II-9. Gouttes auriculaires en cas d'otite moyenne aiguë.

Omissions

- IO-1. Posologie en milligramme (mg) par prise d'amoxicilline ou de josamycine en cas de solution buvable.
- IO-2. Paracétamol en association au traitement antibiotique pour soulager la douleur (otite).

J-ASTHME

Prescriptions inappropriées

- JI-1. Kétotifène et autres anti-H1, cromoglycate de sodium.
- JI-2. Antitussifs.

Omissions

- JO-1. Chambre d'inhalation adaptée à l'âge.
- JO-2. Traitement de fond (corticoïdes inhalés) en cas d'asthme persistant.

K-ACNE VULGARIS

Prescriptions inappropriées

- KI-1. Minocycline.
- KI-2. Isotrétinoïne associé à une cycline.
- KI-3. Association d'antibiotique oral et local.
- KI-4. Antibiothérapie orale ou locale en monothérapie.
- KI-5. Cyprotérone + éthinylestradiol (Diane 35®) comme contraceptif pour l'usage de l'isotrétinoïne per os.
- KI-6. Progestatif androgénique (lévonorgestrel, norgestrel, noréthistérone, lynestrénol, diénogest, implants, anneaux contraceptifs).

Omissions

- KO-1. Contraception pour femme en âge de procréer en cas de traitement par isotrétinoïne, avec un carnet de suivi.
- KO-2. Traitement local (peroxyde de benzoyle ou rétinoïde ou les deux) en cas d'antibiothérapie générale.

L-GALE**Omissions**

LO-1. 2^e dose d'ivermectine 2 semaines après la première.

LO-2. Décontamination du linge et traitement familial.

M-POUX**Prescriptions inappropriées**

MI-1. Aérosol chez les nourrissons/enfants asthmatiques ou ayant des antécédents de dyspnées asthmatiformes.

N-TEIGNES**Prescriptions inappropriées**

NI-1. Autre traitement que griséofulvine en cas d'infection par *Microsporum*.

Omissions

NO-1. Traitement local en association avec le traitement oral.

NO-2. Griséofulvine pendant un repas gras.

O-IMPETIGO**Prescriptions inappropriées**

OI-1. Association traitement antibiotique oral et local.

OI-2. Moins de deux applications locales par jour pour les antibiotiques topiques.

OI-3. Autre antibiotique local que la mupirocine en 1^e intention (sauf en cas d'allergie).

P-HERPES CUTANEO-MUQUEUX / VARICELLE**Prescriptions inappropriées**

PI-1. Topique contenant des corticoïdes.

PI-2. Aciclovir topique avant 6 ans.

Omissions

PO-1. Paracétamol au cours d'une poussée herpétique.

PO-2. Aciclovir per os lors d'une gingivostomatite herpétique en primo-infection.

Q-DERMATITE ATOPIQUE**Prescriptions inappropriées**

QI-1. Dermocorticoïde à activité très forte (clobétasol propionate 0,05% Dermoval[®], bétaméthasone dipropionate Diprosone[®]) sur le visage, les plis et le siège du nourrisson et du jeune enfant.

Plus d'une application par jour d'un dermocorticoïde sauf en cas de lésions très lichénifiées.

QI-2. Anti-histaminique local et systémique dans le traitement de la poussée.

QI-3. Tacrolimus topique 0,03% avant 2 ans.

Tacrolimus topique 0,1% avant 16 ans.

QI-4. Corticoïdes oraux dans le traitement de la poussée.

R-EPILEPSIE**Prescriptions inappropriées**

RI-1. Carbamazépine, gabapentine, oxcarbazépine, phénytoïne, prégabaline, tiagabine, vigabatrin en cas de myoclonies épileptiques.

RI-2. Carbamazépine, gabapentine, oxcarbazépine, phénytoïne, prégabaline, tiagabine, vigabatrin en cas d'épilepsie comportant des absences (épilepsies absence de l'enfant et épilepsie absence de l'adolescent en particulier).

RI-3. Lévétiracétam, oxcarbamazépine en mL ou en mg sans écrire systématiquement XX mg soit Y mL.

S-DEPRESSION**Prescriptions inappropriées**

SI-1. Autre antidépresseur ISRS que la fluoxétine en 1^e intention (en cas de pharmacothérapie).

SI-2. Antidépresseurs tricycliques en cas de dépression.

T-ENURESIE NOCTURNE**Prescriptions inappropriées**

TI-1. Desmopressine par voie endonasale.

Desmopressine en cas de symptômes diurnes.

TI-2. Anticholinergiques en monothérapie en l'absence de symptômes diurnes.

TI-3. Tricycliques associés à des médicaments anticholinergiques.

TI-4. Tricycliques en 1^e intention.

U-ANOREXIE**Prescriptions inappropriées**

UI-1. Cyproheptadine (Périactine[®]), clonidine

V-TROUBLE-DEFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITE**Prescriptions inappropriées**

VI-1. Traitement médicamenteux avant 6 ans (avant l'école) sauf cas sévère.

VI-2. Antipsychotiques en cas de TDAH pur.

VI-3. Méthylphénidate à libération prolongée en deux prises par jour, au lieu d'une seule prise.

Omissions

VO-1. Courbe taille-poids en cas de traitement par méthylphénidate.